

**Commune de
Vuillafans**

Procès-verbal du conseil municipal
du vendredi 30 septembre 2022

Date de convocation : 26/09/22

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de membres absents excusés : 3

Le vendredi 30 septembre 2022 à 20 h 30, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Claude CURIE, Maire.

Membres présents : Claude CURIE, Bernard WOZNY, Rémi JEANNINGROS, Sylvie PERRET-GENTIL, Céline BOUVERET, Patrick CHANUSSOT, Marie-Thérèse CRETIN GUTH, Alain KIBLER, Michelle HOUSER, Jean-Benoît LAMBERT, Stéphane MEREL, Olivier THOURIN.

Absents excusés : Anne-Lise BOESINGER (procuration à Céline BOUVERET), Yves GAMELON (procuration à Alain KIBLER), Benjamin DOLE (procuration à Claude CURIE).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.
 Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour une délibération supplémentaire pour accepter le devis des Ets DEVILLERS concernant les travaux réhabilitation des douches du camping. Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

1°) – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 août 2022

Le conseil à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu du conseil municipal du 26 août 2022.

2°) – Délibération pour décision modificative sur le budget communal en dépenses de fonctionnement, il faut transférer du compte 022 "Dépenses Imprévues", 2 500,00 euros pour permettre d'équilibrer le compte 60621 "combustible" compte-tenu de l'augmentation du fioul de chauffage

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative, sur le budget communal en dépenses de fonctionnement pour le compte 60621, qui n'a pas le crédit nécessaire pour régler les prochaines factures de combustible. Il convient de transférer du compte : 022 (Dépenses imprévues) 2 500,00 euros pour permettre d'équilibrer le compte : 60621. Le conseil donne son accord par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

3°) – Délibération pour décision modificative sur le budget communal en dépenses de fonctionnement, il faut transférer du compte 022 "Dépenses Imprévues" 10 000,00 euros pour permettre d'équilibrer le compte 6411 "Personnel Titulaire" en prévision du paiement d'une indemnité décès de Mme Isabelle CHABOT à ses ayants-droit

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision

modificative, sur le budget communal en dépenses de fonctionnement pour le compte 6411, qui n'a pas le crédit nécessaire en prévision du paiement d'une indemnité de décès aux ayants-droits de Mme CHABOT Isabelle. Il convient de transférer du compte : 022 (Dépenses imprévues) 10 000,00 euros pour permettre d'équilibrer le compte : 6411.

Le conseil donne son accord par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

4°) – Délibération pour décision modificative sur le budget communal en dépenses de fonctionnement, il faut transférer du compte 022 « Dépenses Imprévues » 7 000,00 euros pour permettre d'équilibrer le compte 6413 « Personnel non-titulaire » compte tenu de l'embauche à titre exceptionnel de M. Claude GOUACHON pour 6 mois, suite à l'arrêt pour maladie de Eric ELBIN

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative, sur le budget communal en dépenses de fonctionnement pour le compte 6413, qui n'a pas le crédit nécessaire pour permettre le paiement des salaires de l'agent technique en charge de l'entretien des bâtiments (Mme ALLEMAND Nathalie), il précise que le budget prévisionnel de ce compte a été sous-estimé, compte-tenu de l'embauche exceptionnel de M. GOUACHON Claude agent technique, en remplacement pendant 6 mois de M. ELBIN Eric en arrêt maladie. Il convient de transférer du compte : 022 (Dépenses imprévues) 7 000,00 euros pour permettre d'équilibrer le compte : 6411.

Le conseil donne son accord par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

5°) – Délibération pour décision modificative sur le budget eau en dépenses de fonctionnement, il faut transférer du compte 022 « Dépenses Imprévues » 3 906,00 euros pour permettre d'équilibrer le compte 706129 « Redevance de modernisation des réseaux de l'Agence de l'Eau »

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative, sur le budget eau en dépenses de fonctionnement pour le compte 706129, qui n'a pas le crédit nécessaire pour régler la redevance de modernisation des réseaux à l'Agence de Eau. Il convient de transférer du compte : 022 (Dépenses imprévues) 3 906,00 euros pour permettre d'équilibrer le compte : 706129.

Le conseil donne son accord par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

6°) – Vote des tarifs communaux 2023

Tarif du service public d'eau potable et d'assainissement collectif :

M. le Maire présente les tarifs en vigueur, Il propose d'augmenter les tarifs pour 2023 en prévision des futurs travaux à prévoir pour le nouvel accélérateur pour le secteur de Croux et la mise aux normes de la station d'épuration, soit :

Le service de l'eau, (appliquer une augmentation de 3,00 euros sur la taxe fixe et 12 cts d'euros sur le prix du m3)

- **45,00 euros** la taxe fixe annuelle,

- **1,50 euros** le mètre cube consommé.

Le service de l'assainissement collectif, (appliquer une augmentation de 10,00 euros sur la taxe fixe et 29 cts d'euros sur le prix du m3)

- **60,00 euros** la taxe fixe annuelle par compteur,

- **1,50 euros** le mètre cube consommé.

Il est décidé de maintenir à 200.00 euros le forfait pour la fermeture et la dépose d'un compteur d'eau et le forfait pour l'ouverture d'un branchement et la pose d'un compteur d'eau. Le conseil donne son accord par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Taxe de raccordement pour la participation à l'assainissement collectif :

La participation pour l'assainissement collectif a été créée par l'article 30 de la loi de finances

rectificative pour 2012 (1) n° 2012-354 du 14 mars 2012 et est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout, supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1^{er} juillet 2012.

Il est décidé de maintenir la taxe de raccordement à l'assainissement collectif aux niveaux forfaitaires suivants pour 2023, soit :

- **3000,00 euros** pour une construction nouvelle,
- **2000,00 euros** pour un logement crée dans un bâtiment existant,
- **1500,00 euros** pour tout logement supplémentaire dans une construction nouvelle ou ancienne. Le conseil donne son accord par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Location de la salle des Fêtes :

Suite aux travaux de réhabilitation de la salle des fêtes qui vont bientôt commencés, il convient de réévaluer les tarifs de location. Le Maire propose les tarifs suivants pour 2023, soit :

- Location salle des fêtes sans la cuisine : **150,00 euros/journée**
- Location salle des fêtes sans la cuisine : **300,00 euros/week-end**
- Supplément cuisine : **50,00 euros/jour**

Le conseil donne son accord par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Tarifs des concessions funéraires :

Le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs des concessions du cimetière communal pour 2023, soit :

- La concession trentenaire en pleine terre : **115,00 €** le mètre carré
- L'emplacement en columbarium : **255,00 €** la cellule pour 2 urnes, concession trentenaire
- L'emplacement en columbarium : **510,00 €** la cellule pour 4 urnes, concession trentenaire

Le conseil donne son accord par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Droit de Place :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer le tarif des droits de place pour l'année 2023.

M. le Maire propose de maintenir les tarifs de : **50,00 euros** pour la fête patronale et de **30,00 euros** pour le camion de vente ambulante.

Après un tour de table, le conseil donne son accord par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Tarifs location Camping et gîte :

Le Maire propose d'augmenter certains tarifs du camping/gîte communal pour 2023, soit :

CAMPING

Emplacement + véhicule	5,00 €	FORFAITS LONGUE DUREE	
Adulte par jour	3,00 €	Réduction séjour au camping	
Enfant de moins de 10 ans	1,50 €		
Véhicule supplémentaire	2,50 €	Une semaine, 2 personnes	90,00 €
Electricité par jour	4,00 €	Deux semaines, 2 personnes	170,00 €
Douche visiteur	2,00 €	Un mois, 2 personnes	330,00 €
Visiteur	2,00 €	Personne supplémentaire/jour	3,00 €

Vidange/remplissage cassette d'une caravane ou camping-car: 5,00 €

GÎTE D'ETAPE (chambres collectives)

La nuitée par personne:	16,00 €	(draps inclus)
La nuité par enfant de moins de 10 ans:	13,00 €	(draps inclus)
La journée par personne supplémentaire :	4,00 €	

MOBIL-HOMES

<u>avril, mai, juin, septembre</u>		<u>juillet, août</u>	
Le week-end:	100,00 €	Le week-end:	150,00 €
La semaine:	400,00 €	La semaine:	500,00 €
Le mois:	1 500,00 €	Le mois:	2 000,00 €

CARAVANE (4 personnes)

<u>avril, mai, juin, septembre</u>		<u>juillet, août</u>	
Le week-end:	60,00 €	Le week-end:	70,00 €
La semaine:	200,00 €	La semaine:	250,00 €
Le mois:	500,00 €	Le mois:	550,00 €

PARCAGE CARAVANE SUR LE SITE DU CAMPING

La journée: 4,00 €, Le mois: 120,00 €, les 6 mois: 720,00 €, l'année: 1440,00 €

SERVICES

Cycle machine à laver:	5,00 €
Cycle machine à sécher:	5,00 €

Le conseil donne son accord par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

7°) – Vote du taux de la taxe d'aménagement 2023**Taux de la Taxe d'aménagement :**

M. le Maire propose de ne pas augmenter le taux de la taxe d'aménagement pour 2023, soit : **3,5 %**. Le conseil donne son accord par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

8°) – Délibération pour accepter la facture de CRM Motoculture de CLERON de 756,00 euros TTC en remplacement du souffleur STIHL volé

M. le Maire informe le conseil municipal que les employés municipaux se sont fait voler le souffleur STHIL lors de l'entretien des abords de la Route de Pontarlier, en conséquence, il a été nécessaire de racheter ce matériel chez CRM Motoculture à Cléron et la facture s'élève à 756,00 euros TTC.

Le conseil donne son accord par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

9°) – Présentation et vote du devis de 2 856,00 euros TTC du Cabinet COQUARD pour effectuer la procédure de « CLASSEMENT/DECLASSEMENT de la rue de la Gare avec SOUDATOL

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'opération de vente d'une partie de la « Rue de la Gare » à l'entreprise SOUDATOL, il convient d'initier une procédure de **classement/déclassement** d'une partie de cette rue. En conséquence, il a sollicité le Cabinet Coquard pour mener cette opération qui nécessite de mener une procédure d'enquête publique. Le devis pour cette opération s'élève à 2 856,00 euros TTC, il précise que le coût de cette opération sera supporté par l'entreprise dans le cadre de la vente et l'établissement de l'acte notarié. Le conseil donne son accord par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

10°) – Délibération pour accepter la vente des parcelles de terrain : AD 34, 145 et 169 de la zone artisanale, lieu-dit « Derrière les Hâles » à l'entreprise MD Zinguerie de Vuillafans

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Morgan DOLE artisan de l'entreprise MD Zinguerie, a sollicité la commune par courrier en date 15 septembre 2022, pour acheter 3 parcelles de terrain sur la zone artisanale au lieu-dit « Derrière les hâles » les parcelles : AD 169 de 3,17 ares, AD 145 de 0,60 ares et AD 34 de 0,64 ares soit un total de 4,41 ares, Rue de la Gare, il se propose de construire son hangar professionnel pour le stockage de son matériel. Le Maire propose le prix de 20,00 euros Hors Taxes le mètre carré, il précise également que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur. Après un tour de table, le conseil donne son accord par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

11°) – Point d'avancement sur les investissements 2022 des budgets communaux, Eau et Assainissement

M. le Maire présente et commente le tableau des détails d'investissement prévisionnels pour les budgets communal, eau et assainissement collectif.

Budget Communale, Dépense d'investissements :

R.A.R 2021

Désignations	Depenses	observations
- Réhabilitation de la salle des fêtes	889 634,16 €	en cours
- Maîtrise d'œuvre de la salle des fêtes	104 087,20 €	en cours
- Renouvellement de 8 fenêtres appartement 12 Bis Place du Champ de Mars	7 000,00 €	réalisé
Acquisition des 2 panneaux d'information	3 000,00 €	en attente
- Opérations foncières, Chenevières (futur lotissement), Versants, :	30 000,00 €	en cours
- Opération conjointe avec la CCLL pour réhabilitation éclairage public, 1er tranche	25 000,00 €	en attente
- Aménagement du Parterre Route de Pontarlier	30 000,00 €	en attente
- Réhabilitation du toit et de la voûte de la chaufferie de l'église :	30 000,00 €	reporté 2023
- Acquisition 2 mobilhomes pour le camping :	30 000,00 €	reporté 2023
- Réhabilitation du pilier de l'église côté gauche	40 000,00 €	reporté
- Renouvellement de 3 fenêtres à l'appartement au 12Ter Place du Champ de Mars	4 000,00 €	en cours
- Réhabilitation des toilettes et des douches du gîte	25 000,00 €	en cours
- Acquisition de terrasses pour les 3 mobilhomes	5 000,00 €	réalisé
- Acquisition d'un perforateur + sécateur électrique portable	1 000,00 €	réalisé
- Opération renouvellement sono Eglise (Paroisse de Vuillafans)	8 300,00 €	réalisé
- Achat petit matériel pour équiper les 3 mobil homes + raccordement réseaux	5 000,00 €	réalisé

	TOTAL		233 300,00 €
--	--------------	--	---------------------

Budget Eau, Dépense d'investissements :

- Renouvellement de la canalisation fonte en 60mm Rue Jean Pierre Bangué :	13 400,00 €	en cours
- création d'un regard de purge sur la canalisation du pont de pierre	2 000,00 €	en cours
- neutralisation canalisation fonte de 60 mm face au tilleul :	1 000,00 €	en cours
- Construction d'un accélérateur d'eau potable Rte de Pontarlier, secteur Croux :	46 000,00 €	reporté 2023
- Création d'un branchement d'eau potable pour le CTL, section pétanque	2 000,00 €	en cours
TOTAL	64 400,00 €	

Budget Assainissement, Dépense d'investissement

R.A.R 2021

- Diagnostic de la station d'épuration	19 200,00 €	réalisé
- Réhabilitation station d'épuration suite diagnostic	10 000,00 €	reporté 2023
TOTAL	29 200,00 €	

12°) – Présentation et commentaire du courrier reçu du Tribunal Judiciaire de Besançon sur l'affaire "Filouterie de chambre à louer"

M. le Maire rappelle le fonds de l'affaire de « filouterie » survenu au camping du Pré Bailly le 30 août 2021, un campeur a loué une chambre au gîte et fin août, il est parti sans régler son séjour d'un mois s'élevant à environ 500,00 euros, avec la régisseuse nous avons à l'époque porté plainte auprès de la Gendarmerie. Le 25 août 2022 nous avons reçu un courrier du Procureur de la République, qui nous informe du classement de cette affaire compte-tenu que l'enquête n'a pas permis de retrouver l'auteur de ce délit !!!

13°) – Délibération pour accepter le devis des Ets DEVILLERS pour les travaux des douches du camping

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite reporter l'opération d'acquisition de 2 nouveaux mobil homes, pour le camping prévue en investissement sur cette année en raison du bilan sur le taux d'occupation des 3 mobil homes achetés en 2021, il précise que nous avons loué 80 nuitées pour la période estivale, en conséquence, il propose de financer la rénovation des douches du gîte sur le programme 2022. Il propose le devis de l'entreprise Devillers déjà sollicitée pour la réhabilitation des sanitaires qui va être réalisée au mois d'octobre 2022, le devis pour ces travaux s'élève à 12 031,27 euros TTC.

Après un tour de table, le conseil donne son accord par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Questions diverses :

- Point sur l'avancement du chantier de la « salle des fêtes », M. le Maire informe le conseil que les travaux de démolition ont démarré, un planning du déroulement des différentes phases des travaux a été arrêté avec les entreprises, celui-ci est présenté et commenté et la fin de ce chantier est prévue si tout se déroule bien pour le mois de septembre 2023.

- Point sur le projet d'aménagement des entrées du village et du « Parterre » par Jean-Benoît LAMBERT. L'intéressé présente au conseil des plans prévisionnels qu'il a élaborés en prévision de futurs travaux d'aménagement des deux entrées du village, dans le cadre d'un embellissement global des espaces naturels et d'amélioration de la sécurité routière pour les entrées et la traversée de notre village, Ces travaux seraient envisageables dans les deux ans à venir.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire, Claude CURIE

BOESINGER Anne-Lise	BOUVERET Céline	CHANUSSOT Patrick	CRETIN-GUTH Marie-Thérèse	CURIE Claude
DOLE Benjamin	GAMELON Yves	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	KIBLER Alain
LAMBERT Jean- Benoît	MEREL Stéphane	PERRET-GENTIL Sylvie	THOURIN Olivier	WOZNY Bernard